

# Membres du Panel d'examen des questions de nationalité

## Rôle

Le Panel d'examen des questions de nationalité de World Athletics (le panel) est institué conformément à la disposition 2.1 du Règlement sur le changement d'allégeance (le règlement) et est nommé par le Conseil de World Athletics, auquel il rend compte.

Le rôle principal du panel consiste à déterminer si un athlète est autorisé à représenter une fédération membre au regard des critères énoncés à l'alinéa 4 des Règles sur les conditions d'admission aux compétitions (les règles) ainsi que du règlement. Ces documents [disponibles ici](#) (voir C3.3 et C3.4) ont été récemment amendés par le Conseil et les principales modifications sont reprises dans la circulaire M/17/26.

Le panel examine les demandes soumises par les fédérations membres et statue à leur égard, qu'il s'agisse de l'admissibilité d'un athlète, lorsque celui-ci n'a jamais concouru pour une fédération membre ; ou le changement d'allégeance d'un athlète, lorsqu'il a déjà concouru pour une fédération membre et souhaite en représenter une autre.

Le panel peut comprendre jusqu'à neuf (9) membres au sein de son collège. Parmi ceux-ci, un minimum de trois (3) membres est désigné par le président pour examiner les demandes soumises par les fédérations membres. En juillet 2022, le Conseil a nommé quatre (4) nouveaux membres au collège, pour un mandat courant jusqu'au 31 juillet 2026. Lors de sa réunion d'août 2023, le Conseil a nommé trois (3) membres au NRP, pour un mandat courant jusqu'en 2027. En juillet 2024, le Conseil a confirmé le mandat des deux (2) membres du Conseil, dont l'un exerce les fonctions de président, jusqu'en 2027, à l'issue de leur mandat actuel au Conseil.

**World Athletics lance à présent un appel à candidatures afin de pourvoir quatre (4) postes de membre au sein du panel, en vue d'une nomination par le Conseil de World Athletics en juillet 2026.** La nomination est prévue pour une durée de quatre ans, prenant fin en juillet 2030. Les membres dont le mandat arrive à échéance sont éligibles à un renouvellement de celui-ci.

Le panel est régulièrement saisi de demandes, de l'ordre de 40 à 50 par an, aux fins d'examen et de décision. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, chaque formation du panel délibère soit par voie de réunion virtuelle, soit par procédure de consultation électronique.

## Profil des membres

Les membres du panel justifient collectivement d'une expérience en matière de gouvernance. En leur qualité de membres d'un organe décisionnel, ils sont nommés principalement en considération de leurs qualifications et/ou de leur expertise dans le domaine relevant du panel. Tous les membres étant soumis au Code de conduite en matière d'intégrité, les candidats doivent offrir toutes garanties d'intégrité. Les candidats présélectionnés font également l'objet d'une procédure de vérification d'éligibilité conduite par le panel compétent.

Les membres du panel doivent justifier d'une expérience pertinente en matière de gouvernance, ainsi que d'une expérience en tant que membres d'un organe statuant sur la base de règles. Une expérience relative à

## Description de poste et informations relatives aux candidatures

l'éligibilité et/ou aux changements d'allégeance d'athlètes, dans le domaine de l'athlétisme ou au sein d'autres instances sportives, constitue un atout.

### Modalités administratives

Si des déplacements sont requis, World Athletics en assure l'organisation, y compris le transport et l'hébergement, et prend en charge les frais de déplacement conformément à sa politique en la matière. Aucune rémunération n'est attachée à la fonction.

### Principales actions et dates

Veillez trouver ci-dessous les éléments à fournir par les candidats potentiels. Les fédérations membres et les associations continentales sont également invitées à en prendre connaissance :

- une **lettre de motivation** exposant de manière circonstanciée l'adéquation du candidat au regard des critères énoncés, détaillant ses compétences, son expérience, sa contribution au panel d'examen des questions de nationalité ainsi que les motifs de sa candidature ;
- un **curriculum vitae** complet ou une **déclaration de compétences** conforme à la description du poste (les candidats choisissant de soumettre une déclaration de compétences en lieu et place d'un CV sont invités à fournir un document concis (maximum 2 pages) présentant leur expérience et leur expertise pertinentes au regard des critères énoncés) ;
- les **coordonnées** du candidat : adresse électronique et numéros de téléphone (y compris mobile) ;
- les **références** : coordonnées de trois (3) référents ; et
- un **appui** : une lettre de soutien de la fédération membre ou de l'association continentale du candidat est souhaitée, sans être obligatoire.

Tous les candidats sont également invités à prendre connaissance des Règles de vérification d'éligibilité, consultables [en cliquant ici](#) (voir B3.2).

Les principales échéances du processus de candidature sont les suivantes :

Date	Action
<b>22 mai 2026 (23 h 59 CEST)</b>	Date limite de soumission des candidatures au Panel d'examen des questions de nationalité : <a href="mailto:nominations.panel@worldathletics.org">nominations.panel@worldathletics.org</a>
<b>Du 22 mai 2026 au 19 juin 2026</b>	Examen des candidatures, présélection et conduite des entretiens
<b>Au plus tard le 26 juin 2026</b>	Vérification de l'éligibilité des candidats présélectionnés
<b>Juillet 2026</b>	Décision du Conseil relative à la nomination proposée de quatre membres du Panel d'examen des questions de nationalité, et notification de la décision du Conseil

Les candidatures doivent être envoyées par email à l'adresse [nominations.panel@worldathletics.org](mailto:nominations.panel@worldathletics.org) **au plus tard le 22 mai 2026 à 23 h 59 (CEST)**.